

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de ST ANDRE DE BOEGE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 1/2019 du 28/10/2019, le maire de la Commune de ST ANDRE DE BOEGE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'autorité environnementale a publié une absence d'avis sur l'Autorité Environnementale du PLU.

Cette enquête, d'une durée de 30 jours, se déroulera :

du 20/11/2019 au 21/12/2019 inclus.

Le siège de l'enquête est fixé :

Mairie de 74420 ST ANDRE DE BOEGE 60 place de la Mairie

La personne responsable du projet d'élaboration du PLU est Monsieur BOSSON Jean-François, Maire de ST ANDRE DE BOEGE.

Monsieur FONTANILLES, responsable EDF, a été désigné par M. le président du Tribunal Administratif de GRENOBLE pour assurer les fonctions de commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête seront déposées à la mairie de ST ANDRE DE BOEGE, où le public pourra en prendre connaissance du premier jour de l'enquête au dernier jour de l'enquête inclus aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public soit :

- **Le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.**
- **Le jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.**
- **le samedi de 9 h à 12 h.**

Le dossier peut également être consulté :

- sur support dématérialisé sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1795>.
A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet est mis à la disposition du public à la mairie de ST ANDRE DE BOEGE aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de ST ANDRE DE BOEGE, les jours et heures suivants :

- **mercredi 20 novembre de 14 h à 17 h.**
- **samedi 30 novembre de 9 h à 12 h.**
- **jeudi 12 décembre de 15 h à 18 h.**

Le public pourra consigner ses observations et propositions, pendant la durée de l'enquête :

- Par courrier postal au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante :
Mairie de ST ANDRE DE BOEGE 74420 – à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur- 60 place de la Mairie.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1795@registre-dematerialise.fr
A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit à l'adresse mail susvisée est mis à la disposition du public à la mairie de ST ANDRE DE BOEGE aux jours et heures d'ouverture habituels.
- Par écrit dans le registre d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique à la mairie de ST ANDRE DE BOEGE, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public.
- Par écrit et par oral auprès du commissaire-enquêteur pendant les jours et heures de permanence indiqués ci-dessus.

Les observations et les propositions transmises au siège de l'enquête par correspondance seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais avec le registre d'enquête mis à disposition du public.

Afin d'assurer une information complète du public, les observations et les propositions (consignées sur registre et adressées par correspondance) seront régulièrement transférées sur le site registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1795>

A l'issue du délai de l'enquête, le registre de l'enquête sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et sera clos et signé par lui.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour rendre :

- un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies,
- et dans un document séparé, ses conclusions motivées. Il précisera si ses conclusions sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables.

A l'issue de l'enquête, le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la mairie : <https://www.saintandreboege.fr>

Jean-François BOSSON, Maire